

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 1 (1882)
Heft: 2-3

Artikel: Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie
Autor: Palézieux, Maurice de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société l'abonnement annuel est fixé à 6 francs, étranger port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 0/0 sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, **M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Ehr- und Nichtmitglieder ist das Abonnement auf 6 Franken jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühr für Anfragen, Offerten oder Anzeigen werden mit 20 Cts. pro Zeile bezahlt. Die Mitglieder erhalten 10 0/0 Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen und Reclamationen sind an den Sekretär der schweizerischen numismatischen Gesellschaft, **Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Les monnaies et médailles du Canton de Thurgovie.

I^{re} Partie

Les graveurs en médailles originaires de Thurgovie.

Boltschauser (Jean-Henri), fils d'un paysan d'Altenklingen dans le Canton de Thurgovie, naquit le 11 Avril 1754. Il apprit par lui-même à se servir du burin et fut pendant 2¹/₂ ans élève de Jean-Christophe Aefli de Diessenhofen. Il se perfectionna dans le dessin et apprit à graver des poinçons à Zurich. On lui doit les belles médailles de *Sal. Gessner, Lavater, Bodmer, Brei-tinger, Goethe* et bien d'autres. Plus tard il se rendit encore à Augsbourg pour se perfectionner dans son art. Il a également eu pour maître Jean-Martin Bürkli et fonctionnait encore en 1806 à Mannheim comme graveur en médailles.

(Voir Haller T. I. P. 487).

Mörikofer (Jean-Melchior), naquit à Frauenfeld le 17 novembre 1706; son père était médecin. Il apprit par lui-même la gravure sur acier, en prenant pour exemples les œuvres de ses prédécesseurs, principalement les médailles du chevalier Hedlinger. Il grava les coins des monnaies de la République de Berne pendant les années 1755 à 1791. Il exécuta encore de nombreuses médailles, dont plusieurs sont fort estimées et passent pour des chefs-d'œuvre de gravure. Il mourut en 1761. Ses œuvres portent le monogramme I. M. MK.

(Voir Haller T. I. P. 495.)

Mörikofer (Jean-Gaspard), neveu du précédent, né à Frauenfeld en 1733, apprit à graver sur pierres fines et sur acier à Berne et à Paris; après la mort de son oncle il grava les coins des monnaies de la République de Berne, ainsi que de nombreuses médailles de Zurich, Berne, Soleure, etc. A Paris, il exécuta diverses médailles d'hommes illustres. Les collectionneurs connaissent la jolie médaille qu'il grava en l'honneur de son oncle, son premier maître. Ses œuvres portent le monogramme M. K.

(Voir Haller T. I. P. 496.)

Voster (A.), excellent graveur de Diessenhofen, a travaillé longtemps pour les ateliers de Zurich et de l'abbaye de St-Gall, vers la fin du XVIII^{me} siècle. Ses œuvres portent la lettre V.

(Voir Haller T. I. P. 502.)

II^{me} Partie

La Ville de Diessenhofen.

Diessenhofen, une des principales villes du Canton de Thurgovie, fut fondée au XIII^{me} siècle, par Hartmann, Comte de Kybourg et reçut plus tard, en 1264, de Rodolphe de Habsbourg, le droit de battre monnaie. (Voir E. Lehr, *Essai sur la numismatique suisse*. Lausanne 1875, article *Diessenhofen*, pag. 27.) Jusqu'à présent on ne connaît que des Bractéates de cette ville qui furent frappées au XIV^{me} siècle.

Voici ce que dit Haller (dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Kabinet*, Berne 1780 T. II. p. 454), au sujet des monnaies de cette ville.

« La ville de Diessenhofen devait avoir le droit de battre des monnaies d'or et d'argent — et il ajoute même qu'on lui avait assuré l'existence de thalers de cette ville, mais que jamais il n'avait lu ni une mention, ni une description de ces pièces. — Donc, comme je l'ai dit plus haut, l'on ne connaît que des Bractéates portant la légende: DIONYSIUS en l'honneur de l'église dédiée à St-Denis, qui existait bien longtemps avant la fondation de Diessenhofen.

N° 1.

Bractéate
argent Forme carrée. Au centre, la tête de saint Denis de face, ornée d'un diadème. Autour s DIONYSIUS

Au dessus de la tête, la lettre S et au dessous une étoile entourée d'un petit ornement.

Cette pièce est décrite dans l'ouvrage de D^r H. Meyer « *Die Bracteaten der Schweiz* », Zurich 1845, Pl. III, N° 192.

N° 2.

Bractéate
2^{me} variante
argent Différence: Une croix au lieu d'un S au haut de la tête (collection du D^r Trachsel à Lausanne).

Jos. Appel, dans son *Repertorium zur Münz-Kunde des Mittelalters und der neueren Zeit*. Vienne et Pesth 1820—1829. T. IV, P. 902, N° 3327, cite une de ces pièces comme devant appartenir à Zoug. Ainsi que Wellenheim dans son *Verzeichniss der Münz- und Médaillen-Sammlung*, Vienne 1844, T. II, P. 311, N° 6004, Leitzmann dans le *numismatischen Zeitschrift*, année 1843, P. 46, les attribue aussi, par erreur, à Lausanne.

~~~~~  
*L'Abbaye de Fischingen.*

Haller, au T. II, P. 377, N° 2257, cite une pièce en or du poids d'un ducat, frappée sous François d'Uri, lequel avait été nommé abbé de Fischingen en 1688. Cette pièce a été exécutée par le graveur Gessner. Le catalogue Harscher, *Verzeichniss einer Sammlung von Gold- und Silbermünzen und Medaillen*. Bâle 1803, P. 372, N° 1500, cite cette même pièce sous le nom de Double Ducat, 1726.

N° 3.

**Ducat**  
**1726**  
**or**      *Droit.* FRANCISCUS ABBAS FISCH. IUBILÆUS. Sur un support, un écusson écartelé, portant une autre écusson sur le tout. Au dessous le millésime 1726.

*Revers.* s. IDDA COMIT. TOGG. Buste de la Comtesse Ida, ornée d'un voile; à droite une tête de cerf, ramée de cinq cors.\*

Wellenheim, T. II, P. 304, N° 5810, cite cette pièce à l'article *Fischingen*. — Haller, T. II, P. 377, N° 2258, cite encore une pièce en étain frappée d'un côté seulement.

N° 4.

**Médaille**  
**sans millé-**  
**sime, étain**      s. IDDA COMIT TOGG. Dans le champ, la Comtesse Ida de Toggenbourg, fondatrice du couvent; à droite un cerf.

N° 5.

**Médaille**  
**sans**  
**millésime**  
**étain**      *Droit.* s. IDDA. OR. PR. N. La patronne du couvent, nimbée, en buste et de trois quarts; à droite un cerf. Les bois du cerf sont sommés d'un soleil rayonnant.

*Revers.* CRUX. s. BENEDICTI. St-Benoît tenant de la main gauche un vase sacré, d'où s'échappe un petit

---

\* Il existe deux variétés de ducats, frappés en argent.

— La pièce que je viens de décrire faisait partie de la collection Haller.

serpent, de la droite une crosse d'abbé; à ses pieds, à droite, un écusson écartelé, du reste illisible. (*Collection de l'auteur*).

Ces deux pièces N<sup>os</sup> 4 et 5 sont des médailles de dévotion et se rapportent aux légendes de S<sup>t</sup>-Benoît et de S<sup>te</sup>-Ida.

En parlant de la Comtesse Ida comme patronne du couvent de Fischingen, je ne puis omettre une pièce de Constance, décrite dans Haller T. II, P. 344, N<sup>o</sup> 2203, portant au revers, la figure de S<sup>te</sup>-Ida.

N<sup>o</sup> 6.

Médaille 1726  
argent  
*Droit.* IOH. FRANCISC. EPS. CONST. COADI. AUGUST. S. R. I. PR. Buste de l'évêque regardant à droite; sous l'épaule droite les lettres H. I. G. (Gessner).

*Revers.* En cercle: GLORIFICAVIT ME (ISTE) GLORIA MAGNA I. MACHAB. 39. Sainte Ida, Comtesse de Toggenbourg, en costume de nonne, nimbée, tenant une fleur de la main gauche. A droite, une tête de cerf, ramée de cinq cors. A l'arrière-plan, une église; à l'exergue en quatre lignes: S. IDDA. COMITISSA TOG || GENBURGI TUTELARIS || IN FISCHINGEN || 1726\*.

Diamètre 63 millim.

*L'Abbaye de Stein.*

Plusieurs ouvrages traitant de numismatique ont consacré quelques lignes à cette localité qui est enclavée dans le canton de Thurgovie, mais qui appartient au Canton de Schaffhouse. L'abbaye de Stein avait reçu le droit de monnayage de Henri II, en l'an 1005; mais l'on ne connaît jusqu'à ce jour aucune monnaie pouvant être attribuée à cette localité.

Voir H. Meyer: Die Denare und Bracteaten der Schweiz. Zurich 1858, P. 82, et E. Lehr: Essai sur la numismatique suisse. Lausanne 1875, P. 81.

Avant de passer à la troisième partie de ma petite monographie, je citerai encore une médaille satirique gravée par le célèbre Jonas Thiébault de Neuchâtel, élève de Dassier qui était graveur de la monnaie de St-Gall de 1737 à 1738.

\* Leitzmann dans la numismatischen Zeitschrift, année 43 P. 46, cite une pièce qu'il attribue à Fischingen, la description de cette pièce étant fort incomplète, il me serait impossible d'émettre sur elle une opinion.

On prétend qu'elle était dirigée contre Jean Joachim d'Epp, d'Uri, Landvogt (bailli) en Thurgovie.

N° 7.

Médaille  
satirique  
sans  
millésime  
argent

*Droit.* DU SOLLST NICHT GESCHENCK NEHMEN + IM - 2 -  
B - MOS - 23 - 8 - Dans le champ une main tenant une  
pièce de monnaie montre une tête à perruque ressem-  
blant probablement à celle du baillif d'Epp.

Sur un listel (*banderole*) posé horizontalement : KOMS  
TU MIR ALSO.

*Revers.* \* DENN GESCHENKE MACHEN DIE SEHENDEN  
BLIND. — Dans le champ, buste de face et une main  
couvrant le visage, de manière à voir entre les doigts,  
puis un listel sur lequel :

SO KOM IC-CH DIR SO

Sur la manche du personnage le monogramme T.  
(THIÉBAULT.)

---

### III<sup>me</sup> Partie

#### *Canton de Thurgovie.*

---

La Thurgovie, en allemand Thurgau, mot composé de Thur et de Gau, est le pays, la contrée arrosée par la rivière de la Thour. Cette rivière prend sa source près de Wildhaus, le berceau de Zwingli, traverse le Toggenburg, entre dans la Thurgovie près de Bischofszell, arrose tout le canton et ne le quitte que près de son confluent avec le Rhin.

La Thurgovie conquise en 1460 par les sept cantons primitifs fut administrée en bailliage commun et ne devint canton souverain qu'après la dissolution de la République helvétique. Ce n'est donc qu'à partir de 1803, que ce canton put avoir des monnaies autonomes. De tous les nouveaux cantons c'est celui qui fit le plus modestement usage de sa souveraineté, car il ne dépassa pas la pièce de 5 batzen et ne frappa monnaie que durant les années 1808 et 1809.

Soit: 100,320 Pièces de  $\frac{1}{2}$  Kreuzer en billon.

99,000        «        1        «        «

148,802        «         $\frac{1}{2}$  batz        «

232,100        «        1        «        «

2,580        «        5 batzen en argent.

Voir Xavier Frey, article *Thurgovie*, P. 507. Les catalogues Wellenheim et de Stuart Poole, *catalogue of the Swiss Coins in*

*the south Kensington Museum*. Londres 1878, ne citent pas d'autres pièces de ce Canton.

N° 8.

1½ Kreuzer  
1808  
billon  
*Droit.* CANTON ✱ THURGAU. Dans le champ, l'écusson de Thurgovie (*tranché d'argent et de sinople, à deux lions léopardés d'or, lampassés de gueules, posés en bandes l'un sur l'argent, l'autre sur le sinople*). Au dessous s'entrecroisent deux branches de chêne.

*Revers.* En quatre lignes horizontales : ½ || KREUZER || — || 1808; le tout entouré d'une couronne de chêne.

Ed. de Jenner en cite une 2<sup>me</sup> variété dans son ouvrage : *Die Münzen der Schweiz*.

Module 14 millim., poids 0,6 gramme.

N° 9.

1 Kreuzer  
1808  
billon  
*Droit.* Le même que le N° 8.  
*Revers.* En trois lignes horizontales : 1 || KREUZER || 1808 : le tout entouré d'une couronne de chêne.  
Module 18 millim.; poids 1,2 gramme.

N° 10.

1 Kreuzer  
1808  
2<sup>me</sup> variante  
billon  
*Droit.* Diffère du N° 9 par les deux branches de chêne qui se trouvent autour de l'écusson, lesquelles sont plus longues que dans la pièce précédente.  
*Revers.* Le même que le N° 9.

N° 11.

1½ Batz  
1808  
billon  
*Droit.* Diffère du N° 8 par une étoile qui précède et suit la légende; le fleuron du centre est légèrement varié.  
*Revers.* En cinq lignes horizontales : ½ || SCHWEIZ || BATZEN || — || 1808; le tout entouré d'une couronne de laurier.  
Module 20 millim.; poids 1,7 gramme.

N° 12.

1½ Batz  
1808  
2<sup>me</sup> variante  
billon  
*Droit.* Diffère du N° 11 par les fleurons qui précèdent et suivent la légende au lieu d'étoiles.  
*Revers.* Le même que le N° 11.

N° 13.

1 Batz  
1808  
billon  
*Droit.* Diffère du N° 12 par le fleuron qui se trouve au centre de la légende.

*Revers.* En cinq lignes horizontales: 1 || SCHWEIZ ||  
BATZEN || — || 1808; le tout entouré d'une couronne de  
laurier.

Module 24 millim.; poids 3,2 gram. (Varie passable-  
ment.

N° 14.

5 Batzen  
1808  
argent  
*Droit.* Le même que le N° 12 plus une guirlande de  
laurier retombant depuis le sommet des deux côtés de  
l'écusson.

*Revers.* En cinq lignes horizontales: 5 || SCHWEIZ ||  
BATZEN || — || 1808. Le tout est entouré d'une couronne  
de feuilles de vigne, au sommet de laquelle se trouve  
une grappe de raisin.

Module 25 millim. Titre 672 millim.; poids 4,5 gram.

N° 15.

5 Batzen  
1808  
2<sup>me</sup> variante  
argent  
*Droit.* Diffère du N° 14 par les deux mots de la lé-  
gende qui sont plus espacés du fleuron du centre que  
dans la pièce précédente et les caractères sont plus  
grands.

*Revers.* Le même que le N° 14.

N° 16.

1 Batz  
1809  
billon  
*Droit.* Diffère du N° 13 par les fleurons qui précèdent  
et suivent la légende, ainsi que celui qui se trouve au-  
dessus de l'écusson.

*Revers.* Diffère du N° 13 par le millésime 1809 au  
lieu de 1808.

N° 17.

1 Batz  
1809  
2<sup>me</sup> variante  
billon  
*Droit.* Diffère de N° 16 par les deux branches de  
chêne qui se trouvent autour de l'écusson, lesquelles  
sont plus rapprochées de celui-ci et plus longues que  
dans la pièce précédente.

*Revers.* Le même que le N° 16.

N° 18.

1 Batz  
1808  
3<sup>me</sup> variante  
billon  
*Droit.* Diffère des N°s 16 et 17 par les deux mots de  
légende qui se trouvent plus rapprochés du fleuron  
du centre.

*Revers.* La date 1809 se trouve plus rapprochée de  
la couronne de laurier qu'aux N°s 16 et 17.



Telles sont à ma connaissance les seules pièces frappées en Thurgovie\*. Mais comme la Numismatique progresse chaque jour et que des trouvailles nombreuses augmentent à chaque instant nos collections, espérons trouver encore quelques pièces inédites que l'on pourra reconnaître comme appartenant à l'une ou à l'autre partie de ce canton.

MAURICE DE PALÉZIEUX.

---

### Zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Basel.

---

Ueber die Reichsmünzstätte zu Basel besitzen wir bis jetzt sehr unvollständige, in verschiedenen Werken zerstreute Nachrichten, welche theilweise sogar unrichtig sind. Diese oft widersprechenden Berichte zu sichten und zu vereinigen, um ein möglichst abgeschlossenes Bild der Thätigkeit dieser Münzstätte zu geben, ist der Zweck nachstehender Zeilen, welche, obschon in anderer Form\*\* schon veröffentlicht, dennoch manchem Numismatiker willkommen sein werden.

Die ersten Nachrichten einer in Basel zu errichtenden Reichsmünzstätte erhalten wir durch ein Schreiben des Reichserbkämmerers *Conrad von Weinsberg* an den Rath zu Basel vom Jahr 1425, worin er demselben eröffnet, dass der königl. Münzmeister *Peter Gatz* und sein Geselle *Fritz Rinmann* im Auftrage des Königs zu Basel Goldgulden schlagen sollen. Dem Rath wird die Beaufsichtigung der Münze, die Bestellung des Wardeins, sowie den Bezug des Schlagplatzes im Namen des Königs und des Reichserbkämmerers übertragen.\*\*\*

Aus unbekannten Gründen verzögerte sich aber die Ausführung des obigen Projektes um einige Jahre, und erst im Jahr 1429 ernennt Kaiser *Sigismund*, durch einen zu Pressburg ausgefertigten Bestallungsbrief Peter Gatzen auf 5 Jahre zum königl. Münzmeister zu Basel. Es werden ihm in Bezug auf Gehalt, Ge-

---

\* Ludwig Fort dans son ouvrage „*Die neueste Münzkunde, Abbildung und Beschreibung der jetzt coursirenden Gold- und Silbermünzen*, Leipzig 1851—1852, cite un ducat de Thurgovie de 1775. J'y ai reconnu un ducat de Zurich. L'auteur avait traduit MONETA NOVA TUGIENSIS, par monnaie nouvelle de *Thurgovie*.

\*\* Basler Jahrbuch 1878.

\*\*\* J. Albrecht, Mittheilungen zur Geschichte der Reichsmünzstätte zu Frankfurt, Nördlingen und Basel.

# Médailles et Bractées de Thurgovie



N<sup>o</sup> 6.



N<sup>o</sup> 7.



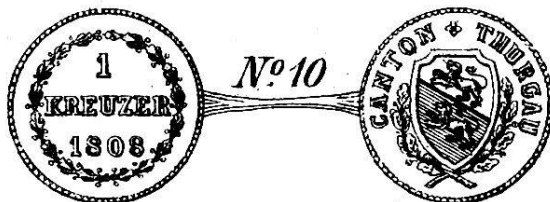
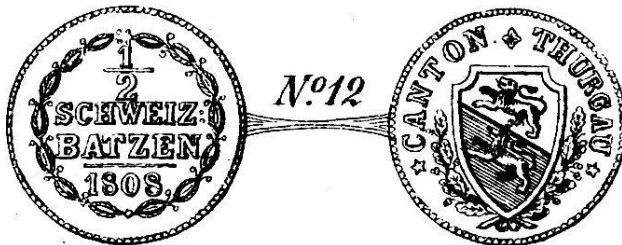
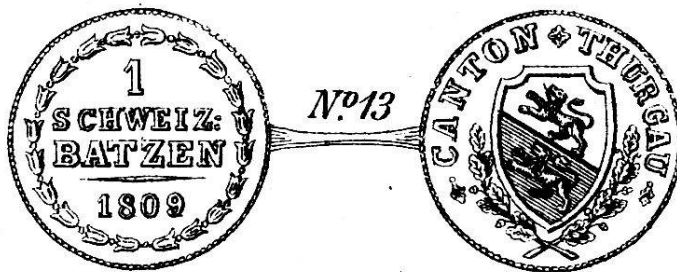
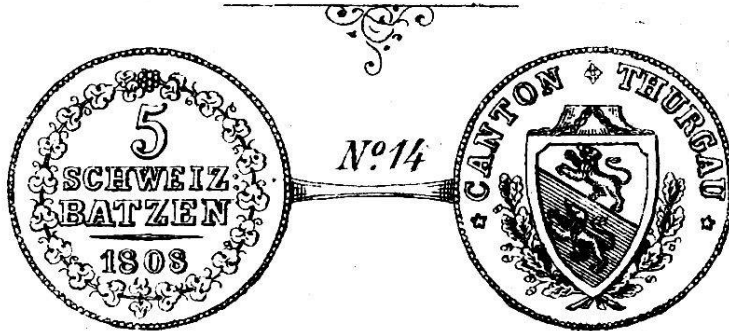
N<sup>o</sup> 2.



N<sup>o</sup> 5.



# Monnaies de Thurgovie



*NB. Les pièces portent les N<sup>o</sup> correspondant aux N<sup>o</sup> du Texte.*